



---

## LES FICHES B.R.ASS

### « LES BONNES RECETTES ASSOCIATIVES »

#### FICHE N°1 :

## La clarification du projet associatif

MAJ le 29 septembre 2016

### La clarification du projet associatif : Qui ? Quoi ? Comment ?

- Quand et comment échanger sur le projet associatif (ou l'ADN de l'association) ? Avec qui ? Pourquoi faire ?
- Etat des lieux des priorités : au niveau des adhérents ? des administrateurs ? des patients ?
- Etat des lieux des ressources mobilisables
- Faire vivre le projet associatif : plan de mise en œuvre des actions prioritaires (fiche projet), le retour régulier auprès des adhérents/administrateurs

### Intro

Pour reprendre une image à la mode, on peut dire que le projet associatif est le véritable ADN d'une association. Mais pour autant, ce n'est pas toujours simple pour les différents membres d'une association, voire pour ses administrateurs, de savoir présenter en deux ou trois phrases le positionnement et les principales priorités d'action de leur association.

Cette fiche aborde ce sujet qui peut paraître trivial ou évident mais qui reste subtil car le projet associatif complète les statuts de l'association (sur l'aspect opérationnel) et la communication sur l'association (ex : plaquette ou site Internet). L'utilité du travail sur le projet associatif est de fixer un cap aux membres actifs de l'association, de fédérer leurs énergies, mais aussi de définir un cadre de valeurs et d'éthique opposable en cas de tension.

### Objectif général

Définir le positionnement de l'association vis-à-vis des personnes malades mais aussi des autres acteurs de santé.

### **Trois sous-objectifs opérationnels :**

- 1) Analyser le contexte et le rationnel des besoins des personnes malades (et de leurs proches) non ou mal couverts
- 2) Expliciter les missions de l'association en actions
- 3) Lister les actions prioritaires et leur mise en œuvre pratique

## **Méthodologie**

- Le projet associatif nécessite d'être écrit, sans que ce soit forcément très long ou détaillé :
  - Positionnement de l'association
  - Valeurs de l'association
  - Charte du bénévole et/ou règlement intérieur
  - Actions prioritaires
  - Plan d'action (déclinaison opérationnelle des actions prioritaires)
- Il peut être actualisé régulièrement (ex : tous les ans)
- Il est préférable qu'il soit co-construit avec le plus grand nombre possible de personnes impliquées dans l'association ; dans le but de créer des axes de mobilisation forts, des synergies et aussi du partage de responsabilités dans la gestion des projets
- Des états des lieux (ou sondages) peuvent être utiles auprès des bénéficiaires de l'association (personnes malades, proches...) et des adhérents pour mieux identifier une difficulté ou une attente particulières, un besoin particulier.

Les réunions sur le projet associatif peuvent s'opérer lors des réunions de bureau, lors d'une AG, ou lors d'événements spécifiques comme « les assises » ou un « séminaire de réflexion sur le projet associatif ».

## **Equipe projet**

Le/les fondateur(s) de l'association sont les plus à même de définir/rappeler pour quel(s) besoin(s) non couvert(s) identifiés auprès des personnes malades (et leur proches) l'association a été créée.

Peuvent participer aux travaux sur le projet associatif :

- 1) Les fondateurs ou membres d'honneur de l'association
- 2) Le/la président(e) et le bureau de l'association
- 3) Les administrateurs de l'association
- 4) Les bénévoles
- 5) Le cas échéant l'équipe salariée et le directeur

La coordination et la synthèse du projet associatif peuvent être portées par deux à trois personnes, des membres du bureau par exemple. Ces derniers doivent définir un mode opératoire (préparation des réunions, des notes de synthèse...).

## **Financements :**

Se réunir ne coûte pas forcément cher mais le travail sur le projet associatif peut nécessiter un budget de location (salle de réunion) et d'hébergement/restauration. D'autant plus si vous souhaitez réaliser les réunions dans un lieu de ressourcement convivial.

Par contre, ce type de travaux relève du fonctionnement interne et très peu de financeurs (en particulier aucun financeur public) acceptent de financer ce type de projet.